

## NOUVEAU: PODCASTS/TARIFS SACEM

Vous souhaitez diffuser de la musique dans vos podcasts,  
**découvrez nos nouveaux tarifs**

### PODCAST ASSOCIATIF

PARTICULIER, ASSOCIATION, INSTITUTION, FONDATION, COLLECTIVITÉ TERRITORIALE OU ÉTABLISSEMENT PUBLIC	
Vous proposez des podcasts natifs sur votre site internet	Vous proposez des podcasts issus de votre webradio
40 € HT/AN	FORFAIT WEBRADIO + PODCAST: 120 € HT/AN

contact : [fpa.online@sacem.fr](mailto:fpa.online@sacem.fr)

### PODCAST COMMERCIAL

ENTREPRISE, AUTOENTREPRENEUR, ARTISAN OU PROFESSION LIBÉRALE									
SERVICE FINANÇÉ PAR LA PUBLICITÉ									
Le montant des droits d'auteur est calculé par application d'un pourcentage sur les recettes publicitaires et assimilées assorti d'un montant minimum par écoute ou téléchargement de podcast tenant compte de sa typologie. Cette rémunération ne saurait en aucun cas être inférieure à la redevance forfaitaire minimale annuelle.									
Typologie des podcasts	SPORT & INFORMATION*			GÉNÉRALISTE**			MUSICALE***		
Taux d'utilisation du répertoire SACEM	≤ 30%	> 30% et ≤ 70%	> 70%	≤ 30%	> 30% et ≤ 70%	> 70%	≤ 30%	> 30% et ≤ 70%	> 70%
Taux de redevance	3,00%	4,50%	6,00%	3,00%	6,00%	9,00%	6,00%	9,00%	12,00%
Minimum Garanti / An	50 €	75 €	100 €	50 €	100 €	150 €	100 €	150 €	200 €
Minimum par écoute	0,0002 €	0,0003 €	0,0004 €	0,0002 €	0,0004 €	0,0006 €	0,0004 €	0,0006 €	0,0008 €
SERVICE PAR ABONNEMENT									
Le montant des droits d'auteur est calculé par l'application d'un pourcentage assorti d'un minimum par abonné et par mois									
Typologie des podcasts	SPORT & INFORMATION*			GÉNÉRALISTE**			MUSICALE***		
Taux d'utilisation du répertoire SACEM	≤ 30%	> 30% et ≤ 70%	> 70%	≤ 30%	> 30% et ≤ 70%	> 70%	≤ 30%	> 30% et ≤ 70%	> 70%
Taux de redevance	3,00%	4,50%	6,00%	3,00%	6,00%	9,00%	6,00%	9,00%	12,00%
Minimum par abonné/mois	0,125 €	0,19 €	0,25 €	0,125 €	0,25 €	0,375 €	0,25 €	0,375 €	0,50 €

contact : [online@sacem.fr](mailto:online@sacem.fr)

\*Sport, Société, Actualité Politique, Santé, Économie, Entreprise, Éducation et Jeunesse, Sciences et Technologies.

\*\*Voyages et Tourisme, Mode, Enquêtes, Gastronomie, Développement Personnel, Sciences Fiction, Histoire, Entrepreneuriat, Documentaires, Art, Culture, Littérature.

\*\*\*Musique, Humour, Sketches.

**À noter :** que vous soyez un podcast associatif ou une entreprise, avant toute diffusion d'enregistrements du commerce (single, album), vous devez également obtenir l'autorisation des producteurs de ces enregistrements. Vous pouvez contacter notamment la SSCP (Société civile pour l'exercice des droits des producteurs phonographiques) ou la SPPF (Société civile des producteurs de phonogrammes en France).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [sacem.fr](http://sacem.fr)

La musique accompagne nos vies et, depuis 170 ans, la Sacem accompagne celles et ceux qui la créent.  
 182 500 auteurs, compositeurs et éditeurs l'ont choisie pour gérer leurs droits d'auteur. Porte-voix des créateurs, partenaire de confiance des diffuseurs de musique, la Sacem agit pour faire rayonner toutes les musiques, dans leur diversité. Société à but non lucratif, la Sacem contribue à la vitalité et au rayonnement de la création sur tous les territoires, via un soutien quotidien à des projets culturels et artistiques.

**92 % DES SOMMES COLLECTÉES**

**REVERSÉES**  
aux créateurs.

**153 MILLIONS D'ŒUVRES**  
françaises et internationales.



**332 000 CRÉATEURS RÉMUNÉRÉS**  
en 2020.



**UNIQUE RÉMUNÉRATION**  
des auteurs et compositeurs.



**2 470 PROJETS SOUTENUS**  
un acteur culturel local engagé.



**PLUS DE 60 BUREAUX RÉGIONAUX**  
en France métropolitaine et outre-mer.



**MERCI à nos 380 000 clients**  
qui diffusent la musique et la font vivre !

DDPNDDA | 21x29,7 | Couverture BETC: photo © Wundervisuals | Tarifs valables jusqu'au 31 décembre 2021 | Imprimé à la Sacem sur du papier issu de forêts gérées durablement | Juillet 2021



**ENSEMBLE FAISONS VIVRE LA MUSIQUE**

**Radio Webradio Podcast**

Tarifs 2021



# LA MUSIQUE POUR LES RADIOS, WEBRADIOS ET PODCASTS

Le droit d'auteur est la seule rémunération des auteurs et des compositeurs. Pour pouvoir vivre de leur travail, ils ont confié à la Sacem la gestion de leurs œuvres afin qu'elle délivre des autorisations en leur nom et répartisse leurs droits d'auteur.

## 153 MILLIONS D'ŒUVRES FRANÇAISES ET INTERNATIONALES

**Œuvres musicales avec ou sans paroles, françaises ou étrangères :** chanson, jazz, rap, slam, conte musical, musique électronique, électroacoustique, musique symphonique, de chambre, musique de scène et de ballet, musique traditionnelle, folklorique, du monde, musique de film, de série, de télévision, de publicité...

**Certaines œuvres littéraires :** sketch, humour, poème...

### C'est aussi :

- les captations de concerts, de spectacles en musique, les clips;
- les extraits d'œuvres dramatiques et dramatico-musicales diffusés à la télévision ou à la radio;
- les textes de doublages et de sous-titrages de films et téléfilms.

De manière générale, avant de diffuser de la musique, vous devez avoir obtenu l'autorisation préalable de la Sacem. Vous pourrez ainsi accéder aux 153 millions d'œuvres qu'elle représente.

## CRÉEZ VOTRE PROPRE WEBRADIO

Avant toute diffusion de musique en ligne, vous devez contacter la Sacem pour obtenir **l'autorisation de diffuser de la musique en flux continu**

### WEBRADIO ASSOCIATIVE

**PARTICULIER, ASSOCIATION, INSTITUTION, FONDATION, COLLECTIVITÉ TERRITORIALE OU ÉTABLISSEMENT PUBLIC**

Si votre webradio ne réalise pas de recettes et si vos dépenses annuelles ne dépassent pas 20 000 € HT, ou si les recettes annuelles de votre webradio ne dépassent pas 20 000 € HT

FORFAIT SANS PODCAST: 80 € HT\*

FORFAIT AVEC PODCAST: 120 € HT\*

**Nouveau :** plus simple et plus rapide. Obtenez et réglez votre autorisation de diffusion en ligne sur [sacem.fr](http://sacem.fr)  
**Contact :** [fpa.online@sacem.fr](mailto:fpa.online@sacem.fr)

### WEBRADIO COMMERCIALE

**ENTREPRISE, AUTOENTREPRENEUR, ARTISAN OU PROFESSION LIBÉRALE**

Le montant des droits d'auteur est calculé par l'application d'un taux de 12 % sur les recettes annuelles de votre webradio assorti d'un montant minimum de 200 € HT\* par an par canal de diffusion\*\*

**Contact :** [online@sacem.fr](mailto:online@sacem.fr)

\*À majorer des contributions et taxes en vigueur (TVA et contributions diffuseur).

\*\*Canal de diffusion: il s'agit de la diffusion de flux distincts (dit canaux) sur un même site internet.

**NB :** la rémunération est déterminée en fonction de la quote-part de la durée des œuvres sur la durée totale associée à un canal de diffusion, grâce à une grille tarifaire adaptée.



### IMPORTANT

Votre autorisation est délivrée au titre du droit de reproduction et du droit de représentation pour une activité d'écoute en flux continu.

Vos auditeurs n'ont pas la possibilité :

- de télécharger les œuvres composant ledit programme;
- d'agir sur la composition dudit programme en vue de sa modification ou de sa personnalisation;
- de sélectionner des parties de ce programme afin d'avoir accès aux œuvres le composant de manière individualisée à un moment choisi par lui.

L'autorisation est délivrée pour la France, le Luxembourg et Monaco. L'utilisation de musique dans le cadre d'une opération promotionnelle associée à une marque est exclue du périmètre de l'autorisation et doit faire l'objet d'une demande distincte.

**À noter :** que vous soyez une webradio associative ou commerciale, avant toute diffusion d'enregistrements du commerce (single, album), vous devez également obtenir l'autorisation des producteurs de ces enregistrements : contacter la SPRE par email à [webradio@spre.fr](mailto:webradio@spre.fr)

**Pour plus d'informations, rendez-vous sur [sacem.fr](http://sacem.fr)**

## RADIOS LOCALES PRIVÉES (RLP) ASSOCIATIVES ET/OU COMMERCIALES

La Sacem est la seule société de gestion collective à garantir à ses sociétaires un niveau aussi fin de répartition. Cette répartition prend particulièrement en compte les diffusions des œuvres des talents locaux, qui ont souvent du mal à être diffusés en dehors de leur région. Leur diffusion sur vos ondes est d'autant plus importante qu'elle est aussi un véritable tremplin pour ces jeunes artistes.

Depuis 2009, **65 352 sociétaires** ont touché des droits d'auteur en provenance des radios locales privées (toutes sociétés d'auteurs confondues). Ainsi **284 006 œuvres distinctes** ont été réparties depuis 2009 (+ 5 % de titres répartis en 2018).

### RÉPARTITION DES ŒUVRES DIFFUSÉES (RLP)

#### Pour les œuvres diffusées

La Sacem, garante de la diversité des répertoires diffusés sur vos ondes, se base sur la remise des playlists :

- des fédérations, et des radios partenaires spécialisées dans la découverte musicale (Quota, Féarock, Radio Néo, Arc en ciel, Cristal, Pais);
- des auteurs, compositeurs, interprètes qui se sont produits en concert au niveau local;
- des demandes d'autorisation SDRM relatives au pressage de CD (ou autres supports) autoproduits à moins de 2 000 exemplaires au cours du semestre (voir conditions dans « Bon à savoir »).

**Important :** depuis 2013, pour les RLP, la part des droits affectés aux œuvres d'audience locale et régionale est passée de 30 % à 50 % pour tenir compte de la diversité musicale et de la promotion des répertoires locaux.

**Pour vos habillages sonores/jingles/publicités locales/poèmes/sketches.** Vous devez nous remettre le programme directement.

#### Quand ?

Deux fois par an. Au plus tard, dans les deux mois suivants la fin du semestre.

#### Comment ?

En nous faisant parvenir la liste des œuvres diffusées, et en indiquant les informations de diffusion nécessaires à l'identification des œuvres et au calcul des droits, soit :

- titre;
- noms des auteurs/compositeurs;
- durée unitaire;
- nombre de diffusions.

**Par e-mail,** directement à cette adresse: [depot.programme.rd@sacem.fr](mailto:depot.programme.rd@sacem.fr)

**Pour plus d'informations :** contactez votre délégation régionale au **01 47 15 47 15** et **tapez 3 suivi de votre code postal.**

### RADIOS INDÉPENDANTES

Les droits d'auteur collectés auprès des radios d'audience locale, membres du groupement des « radios indés » sont répartis sur la base des relevés de diffusion de leur programmation, réalisés en continu par Yacast. Pour tenir compte de leur audience locale et de la diversité de leurs répertoires, la Sacem a retenu un panel représentatif complété des programmations de répertoires spécifiques (habillage d'antenne et diffusion d'artistes d'audience locale ou régionale) fournies par ces radios.

### BON À SAVOIR

#### Qu'est-ce qu'un album autoproduit ?

On parle d'autoproduction quand l'ensemble des droits de l'album sont détenus à 100 % par ses auteurs, compositeurs, interprètes membres de la Sacem, donc sans éditeur ni producteur.